



SIX Terravis SA

Hardturmstrasse 201 Case postale 8021 Zurich (IDE: CHE-114.332.360)

Release Notes

concernant la mise à jour de Terravis vers la version 6.18 du 07.07.2020





Terravis – version 6.18

Contenu de la mise à jour

1. Aperçu des nouvelles fonctionnalités – adaptations

Les améliorations et corrections suivantes seront disponibles avec cette mise à jour:

Généralités concernant le système Terravis

• Audit – rapport sur les participants détenant des droits d'accès

Portail de renseignements Terravis

--

Transactions électroniques Terravis (eGVT uniquement)

 Officiers publics – optimisation de l'intitulé des boutons dans le cadre de l'opération en cours

Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)

• Ajustement de la sélection des immeubles pour les opérations auprès des registres fonciers avec renseignements en ligne et traitement hors ligne (support triple state)

Transactions électroniques Terravis (Nominee uniquement)

--

Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre (Nominee Operations)

- Nouvel intitulé pour l'opération «Ajout d'un document (transaction terminée)»
- Extension du pool Dispo pour les documents de type «Autre»





2. Détail des nouvelles fonctionnalités – adaptations

2.1. Généralités concernant le système/portail Terravis

Audit – rapport sur les participants détenant des droits d'accès

Les cantons peuvent à présent demander une liste de tous les participants Terravis qui ont accès à leurs registres fonciers. Cette liste contient des informations détaillées sur le participant, les droits qu'il détient au sein de Terravis ainsi que sur les restrictions spécifiques configurées.

Pour pouvoir obtenir la liste, des droits spécifiques sont nécessaires dans la section Audit de Terravis (Audit Area).

Pour commander la liste, ouvrir l'onglet Administration \rightarrow Données de base \rightarrow Interrogation sur le participant Terravis \rightarrow Bouton «Exporter les participants autorisés pour la recherche»

2.2. Portail de renseignements Terravis

--

2.3. Transactions électroniques Terravis (eGVT)

Officiers publics – optimisation de l'intitulé des boutons dans le cadre de l'opération en cours

Pour les opérations traitées par un officier public, l'intitulé des boutons à été optimisé. Cetintitulé convient mieux au contexte de l'opération en cours. Une distinction est égalementfaite selon que l'officier public utilise ou non la signature numérique au sein de Terravis pourlesdocumentsrelatifsàl'opération.

<u>Pour les officiers publics **avec** signature numérique enregistrée auprès de QuoVadis</u> – intitulé du bouton: Signer les documents

Exemple lors du déclenchement d'une réquisition d'inscription au registre foncier (divers)

Signer les documents

<u>Pour les officiers publics **sans** signature numérique enregistrée auprès de QuoVadis</u> – intitulé du bouton: Transmettre la réquisition

Exemple lors du déclenchement d'une réquisition d'inscription au registre foncier (divers)

Transmettre la réquisition

Remarque:

Des informations détaillées peuvent être consultées dans le manuel d'utilisation pour les officiers publics. Le manuel d'utilisation sera disponible après la mise à jour.

Les manuels d'utilisation peuvent être consultés sur le site <u>www.terravis.ch</u>.





2.4. Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)

Ajustement de la sélection des immeubles pour les opérations auprès des registres fonciers avec renseignements en ligne et traitement hors ligne (support triple state)

Pour les cantons raccordés aux renseignements électroniques (renseignements en ligne), mais pour lesquels le traitement des opérations du registre foncier se fait sur papier (traitement hors ligne), il est désormais possible d'obtenir les données relatives à l'immeuble et au gage immobilier en ligne au moment du lancement d'une opération. Les données du registre foncier sont automatiquement reprises dans l'opération à lancer. La procédure relative à la commande des données du registre foncier est similaire à celle des opérations traitées entièrement par voie électronique. La différence réside dans le traitement de l'opération auprès du registre foncier/de l'officier public, qui continue d'être effectué sur support papier et donc par voie postale (hors ligne).

Les opérations suivantes sont supportées:

- 1. Rachat de crédits / Changement de créancier
- Constitution d'une cédule hypothécaire → <u>Peut être utilisée uniquement par les</u> <u>participants Nominee</u>
- 3. Mutation d'une cédule hypothécaire participants Nominee
- → <u>Peut être utilisée uniquement par les</u>

Remarque:

En raison du traitement hors ligne des opérations avec le registre foncier / l'officier public, les opérations «Constitution d'une cédule hypothécaire» et «Mutation d'une cédule hypothécaire» (renseignements en ligne/traitement hors ligne), ne peuvent pas être utilisées, dans ce cas de figure, par les participants à eGVT.

Procédure simplifiée pour le lancement d'une opération:

- 1. L'utilisateur lance l'opération et saisit une commune d'un canton utilisant les renseignements en ligne et le traitement hors ligne
- 2. Dans le masque de saisie, dans l'onglet «Immeubles», cliquer sur le lien «Ajouter»
- Dans la fenêtre pop-up, l'utilisateur peut rechercher un immeuble tout comme pour les opérations en ligne, puis sélectionner les droits de gage immobilier et/ou saisir la case hypothécaire (lors de la constitution d'une cédule hypothécaire)
 - \rightarrow La procédure est décrite dans le manuel d'utilisation pour les instituts de crédit
- 4. Après avoir sélectionné les droits de gage, les données correspondantes (gage immobilier, immeuble et propriétaire) sont reprises dans l'opération
- 5. Une fois que toutes les autres données nécessaires ont été saisies, l'opération peut être lancée.
- 6. Ensuite, l'opération s'effectue entièrement hors ligne.

Remarque:

Des informations détaillées peuvent être consultées dans le manuel d'utilisation correspondant. Les manuels d'utilisation sefont disponibles après la mise à jour.

Les manuels d'utilisation peuvent être consultés sur le site <u>www.terravis.ch</u>.





2.5. Transactions électroniques Terravis (Nominee uniquement)

2.6. Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre (Nominee Operations)

Nouvel intitulé pour l'opération «Ajout d'un document» (transaction terminée)

L'opération «Ajout d'un document (transaction terminée)» a été abrégée et s'intitule désormais «Ajout d'un document».

Extension du pool Dispo pour les documents de type «Autre»

Les documents de type «Autre» sont dès à présent supportés dans le pool Dispo et peuvent également être attribués à des opérations.

1. Ajout de documents de type «Autre» dans le pool Dispo

La procédure de chargement et de classification de documents de type «Autre» est similaire à celle utilisée pour les documents auparavant supportés. Cela signifie que les documents non classifiés sont transférés dans le pool Dispo ou via KOFAX ou encore au moyen d'un chargement manuel et sont ensuite enrichis de métadonnées et donc classifiés

Informations complémentaires sur le point 1

- a. Manuel d'utilisation SIX SIS, chapitre 9.2 Ajouter des documents au pool Dispo
- Ajout de documents de type «Autre» depuis le pool Dispo L'attribution de documents de type «Autre» à des opérations du pool Dispo s'effectue de la même manière que pour les autres documents du pool Dispo et obéit aux mêmes règles

Autre nouveauté:

En plus de la procédure précédente, il est désormais également possible d'attribuer des documents du pool Dispo à des opérations conclues. Cela n'était auparavant possible qu'avec l'opération «Ajout d'un document».

La procédure d'attribution de documents du pool Dispo correspond est identique à la procédure ordinaire décrite dans le manuel d'utilisation.

L'opération «Ajout d'un document» (auparavant intitulée «Ajout d'un document (transaction terminée)» supporte également des documents de type «Autre»

Informations complémentaires sur le point 2

- a. Manuel d'utilisation SIX SIS, chapitre 9.4. Attribuer un document à une transaction
- b. Manuel d'utilisation SIX SIS, chapitre 14 Type de document «Autre»
- c. Manuel d'utilisation SIX SIS, chapitre 13 Attribution document de l'opération